

Note de service

Pour diffusion au personnel et
AFFICHAGE

DESTINATAIRES : Le personnel du CISSS des Laurentides
EXPÉDITRICE : Chantal Picard, chef du service de la comptabilité, secteur paie
DATE : 2 mars 2023
OBJET : FEUILLETS T4 ET RELEVÉ 1

DRF-DAOF-286

Bonjour,

Nous vous informons que vos feuillets d'impôts 2022 sont disponibles. Vous pouvez les récupérer dès maintenant par le Guichet Web Virtuo.

Vous devrez alors cliquer sur le bouton Feuilles d'impôt ou sur l'onglet Relevés (situé au coin supérieur gauche) et choisir Feuilles d'impôt, après avoir accédé au Guichet Web Virtuo, pour les récupérer.

Veuillez prendre note que dû à l'équité salariale, exceptionnellement cette année, nous posterons tous les T4 des employés dont le départ est antérieur au 1^{er} février 2023 sans avoir à en faire la demande.

Dès votre premier accès :

- Cliquer sur le lien suivant ou copier le lien en Google Chrome : <https://guichetweb.regional.reg15.rtss.qc.ca/GuichetWeb/> (à partir de vos tablettes, téléphones, ordinateurs personnels ou d'un poste informatique du CISSS des Laurentides);

La fenêtre suivante apparaîtra :



Saisir votre numéro d'employé à 6 chiffres, exemple 001234.

Votre date de naissance (AAAAMMJJ), exemple : 19621125

Et cliquer sur Se connecter.

1) Pour les mots de passe désactivés ou oubliés :

Cliquer sur :

 [Mot de passe oublié ?](#)



Mot de passe oublié

Veillez ne pas de ne pas utiliser les caractères suivants dans votre mot de passe [] {} , ; ? * ! @ é

Code d'utilisateur

Courriel personnel

Date de naissance

aaaa-mm-jj

Soumettre Annuler

Inscrire les informations demandées et cliquer sur Soumettre.

Seules les demandes faites par la personne qui détient le code d'accès sont permises.

2) Si vous éprouvez des problèmes d'authentification lors de votre accès au Guichet Web, vous pouvez communiquer avec l'équipe SIRH via le lien suivant : [Équipe SIRH](#)

3) Les employés absents ou qui ont quitté le CISSS des Laurentides auront accès à leurs relevés via le Guichet Web Virtuo pendant 5 ans.

4) Demande pour recevoir vos feuillets par la poste :

Ceux qui souhaitent recevoir leurs relevés par la poste doivent en faire la demande, par courriel, **avant le 10 mars 2023**, à l'adresse de Paie.cissslau@ssss.gouv.qc.ca.

Informations obligatoires à inscrire dans l'objet du courriel : Votre numéro d'employé à 6 chiffres (sans mention devant le numéro), et le sujet de la demande.
(Exemple : 058104 Copie papier Relevé 1 et T4 2022).

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.